

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire****16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME****tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38****mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :****D_2023_9_4**

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Présents : 14

Votants : 18

Date de convocation du : 03 Novembre 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Objet : Convention avec la Chambre d'agriculture de la Charente pour les Marchés des Producteurs de Pays 2024

Pouvoirs :

Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
 Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
 Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
 Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année sur la période estivale, la commune participe aux Marchés des Producteurs de Pays organisés par la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur : la qualité fermière des productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ; la qualité des pratiques de production et transformation ; un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles.

La Chambre d'Agriculture nous propose pour la saison 2024 les 3 dates suivantes :

- Jeudi 25 juillet 2024
- Jeudi 8 août 2024
- Jeudi 22 août 2024

Le coût de la programmation des Marchés des Producteurs de Pays est de :

- 1 marché 600€ HT
- 2 marchés 900€ HT
- 3 marchés 1 125€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de **PROGRAMMER** 3 Marchés des Producteurs de Pays au montant de 1 125€ HT,
- d'**APPROUVER** la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Charente,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/11/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

